

Appel à projets 2022 Cross Disciplinary Programs (CDP)

Date limite de soumission des projets : 1^{er} mars 2022, 13h

L'Université Grenoble Alpes lance un appel à projets « Cross Disciplinary Programs » (CDP) qui vise à fournir les moyens humains, scientifiques, techniques et administratifs permettant de construire des communautés scientifiques inter-disciplinaires dans une politique de site, incluant notamment le soutien aux SHS.

Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation. Il a fait l'objet d'une concertation menée par la Commission de la Recherche du Conseil Académique (CAc) de l'UGA, en particulier avec le groupe de travail sur l'accompagnement des projets de recherche.

Après leur sélection, les projets CDP financés feront obligatoirement l'objet d'un plan de gestion des données (Data Management Plan, DMP) selon un cadrage commun à tous les projets.

L'appel à projets CDP s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés) de l'UGA, sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. L'appel est ainsi accessible à toutes les unités de recherche de l'UGA, y compris les instituts de la DRT du CEA Grenoble. Les financements sont accordés sur projet et devront justifier du besoin des moyens demandés.

Adresse de contact : rv-idex@univ-grenoble-alpes.fr

■ Critères de recevabilité

Le porteur du projet ou les co-porteurs (4 maximum) du projet doivent être des membres permanents (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA ou d'unité grenobloise du CEA-DRT. Une même personne ne peut porter ou co-porter qu'un seul projet.

Après la labellisation d'un projet, il sera demandé qu'un des co-porteurs soit identifié comme co-porteur correspondant. Un personnel émérite ne peut pas être co-porteur correspondant.

Les projets doivent rassembler des équipes de recherche de différents laboratoires appartenant à au moins deux pôles de recherche ou au moins un pôle de recherche et la DRT du CEA.

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite ci-après.

■ Critères d'éligibilité

Les consortia ayant déposé un projet CDTools ne sont pas éligibles à un soutien via cet appel.

Seuls les projets scientifiques multi-laboratoires, inter-pôles, interdisciplinaires sont éligibles.

L'interdisciplinarité doit faire émerger de nouvelles connaissances et/ou de nouveaux savoir-faire pour chaque discipline impliquée, au-delà d'une implication méthodologique ou technique. La seule utilisation d'une méthodologie issue d'une discipline dans le cadre d'une thématique relevant d'une autre discipline ne constitue pas une interdisciplinarité.

De plus, seules les disciplines impliquées de manière significative en termes de personnels chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés seront prises en compte.

■ Critères d'évaluation

Trois critères seront utilisés pour évaluer les projets déposés, sans hiérarchie entre eux. Leur décomposition en sous-critères est indiquée ci-dessous.

Critères	Sous-critères
Qualité	<ul style="list-style-type: none">- Ancrage dans la stratégie scientifique de l'UGA (voir https://www.univ-grenoble-alpes.fr/recherche/ambition-strategie-partenaires/),*- Ambition des questions scientifiques posées pour les différentes disciplines impliquées,- Degré d'originalité du projet du point de vue scientifique et méthodologique,- Bonne définition de la nature (théorique, pratique, technologique, scientifique, méthodologique) des résultats attendus,- Positionnement scientifique du consortium,- Positionnement méthodologique du consortium,- Conception et pratique de l'interdisciplinarité,- Cohérence du consortium eu égard aux enjeux d'interdisciplinarité, scientifiques et méthodologiques.
Impact	<ul style="list-style-type: none">- Importance de la contribution à la réponse à des enjeux sociétaux majeurs,- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers le milieu académique,- Qualité de la valorisation des résultats de recherche,- Qualité de la diffusion des résultats scientifiques et méthodologiques vers la société,- Renforcement de la position de l'UGA dans les éventuelles stratégies nationales du PIA4,*

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des collaborations internationales de l'UGA, - Contribution à la formation au sein de l'UGA, - Potentiel d'utilisation large et de mutualisation des outils et méthodologies développés, le cas échéant en lien avec les plates-formes technologiques de l'UGA.
Implémentation	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : cohérence par rapport aux ambitions du projet, capacité à tenir les ambitions et les objectifs, parité, - Faisabilité, gestion des risques, - Articulations avec les instances trans-laboratoires (LabEx, SFR, FR, etc.) et autres structures de l'UGA,* - Justification du budget demandé, - Le cas échéant, prise en compte des éventuels financements par les stratégies nationales du PIA4,* - Engagement dans l'évaluation de la trajectoire carbone sur la durée du projet.

* : ces sous-critères ne seront pas évalués par les experts extérieurs.

■ Demande financière

La demande financière du projet peut inclure :

- Des dépenses en masse salariale pour le financement de doctorants, post-doctorants, personnels en appui à la recherche, visiteurs, indemnités de stages, bourses de Master, etc.
- Des dépenses de fonctionnement : consommables, frais de déplacement, prestations de service, etc.
- Des dépenses d'investissement en équipement.

Concernant les financements de thèse, les sujets et l'équipe d'encadrement seront décrits au moins à titre indicatif.

La demande financière doit être comprise entre 500 k€ et 1,2 M€.

Le budget du projet peut inclure des co-financements internes (par des laboratoires ou structures de l'UGA) ou externes, nationaux ou internationaux. Dans le cas où une stratégie nationale d'accélération ou un PEPR exploratoire est susceptible d'apporter des moyens, il est attendu que le budget fasse apparaître quelles dépenses pourront être prises en charge par ces moyens extérieurs et donc comment la confirmation de ces moyens extérieurs pourra permettre de réduire le financement par l'UGA.

Le budget prévisionnel de l'appel à projets CDP est de 6 à 8 M€.

■ Évaluation des projets

Les projets sont évalués par des experts choisis pour leurs compétences dans les thématiques concernées par le projet. *A minima*, chaque projet bénéficiera d'au moins trois expertises. Il s'agira d'experts externes, c'est-à-dire exerçant leur activité dans une structure hors du périmètre de l'UGA, et de préférence internationaux.

L'expertise des projets s'appuie sur une fiche d'évaluation strictement limitée aux critères et sous-critères mentionnés dans le présent cahier des charges.

Au moment du dépôt, le porteur ou les co-porteurs peuvent signaler des experts avec lesquels il est ou ils sont en situation de lien d'intérêt. Il est également possible de demander, en précisant le motif, qu'un membre du comité de sélection (cf. ci-dessous) ne participe pas à l'évaluation ni aux délibérations sur un projet.

■ Sélection et labellisation des projets

• Le comité de sélection

Le comité est issu de la Vice-Présidence Recherche et Innovation élargie, incluant notamment un membre de la direction de chaque pôle de recherche et un représentant de chaque Organisme National de Recherche. Il est complété de la Vice-Présidente Recherche et Innovation en SHS. Le chargé de mission Recherche en santé et l'adjointe Valorisation à la Vice-Présidence sont invités avec voix consultative. Le comité est présidé par le Vice-Président Recherche et Innovation de l'UGA.

Pour ses travaux, le comité s'appuie sur les avis et recommandations exprimés par les experts dans leur évaluation. Il prend en compte les critères de sélection des projets, les éléments de stratégie de l'UGA. Il veille à l'équilibre entre pôles de recherche et à la diversité thématique des projets retenus.

Le comité fait une sélection de projets à auditionner, soumise à la validation du Directoire IdEx UGA. Suite aux auditions des projets, le comité établit une proposition de liste de projets à soutenir et d'attribution de moyens. Le comité argumente sa proposition sur les deux plans scientifique et stratégique.

La composition nominative du comité sera publiée avant le 1^{er} février 2022. Elle pourra être ajustée afin de prendre en compte les liens d'intérêt avec les projets soumis.

• L'instance consultative

La Commission de la Recherche du Conseil Académique (CAc) de l'UGA joue le rôle d'instance consultative : elle s'assure du bon déroulement des travaux du comité et prend en compte les éléments de politique et de stratégie de l'établissement. Elle formule un avis sur la proposition de projets sélectionnés pour financement.

• L'instance décisionnaire

Le directoire IdEx UGA labellise les projets et valide la répartition des moyens. Il est garant du respect de la politique et de la stratégie de l'établissement. Si besoin, il émet des recommandations sur certains projets.

■ Règles de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt

Les obligations et règles en matière de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt se conforment aux principes votés par le Conseil d'Administration de l'UGA en date du 11 octobre 2021.

Aucun porteur ou co-porteur de projet ne peut être membre du comité de sélection CDP, d'un directoire d'un pôle de recherche, de la vice-présidence recherche et innovation ni du directoire IdEx UGA.

Pour suivre les questions de déontologie et de traitement des liens d'intérêt dans le cadre du processus de sélection des projets de l'appel CDP, la Commission de la Recherche désignera trois observateurs qui assisteront aux réunions du comité.

■ Modalités générales

▪ Durée des projets et d'éligibilité des dépenses

Les projets dureront trois années à compter du 1^{er} septembre 2022. Les dépenses fonctionnement-investissement seront éligibles jusqu'au 31 décembre 2025. Des contrats doctoraux pourront être signés jusque fin 2023, et donc se conclure avant fin 2026.

▪ Rattachement des projets

- Un projet doit être déposé *a minima* dans un pôle de recherche (ou CEA-DRT) correspondant à sa thématique référente, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire (co-)porteur.
- *A minima*, un deuxième pôle ou le CEA-DRT est également indiqué comme pôle principal ou secondaire.
- Le visa de la direction du laboratoire du porteur ou des laboratoires des co-porteurs du projet est obligatoire.

▪ **Financement des projets**

- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires de l'UGA ou d'un institut de la DRT seront financées.
- Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet.
- Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé en cours de projet en cas d'attribution d'un financement extérieur conséquent, notamment dans le cadre d'une stratégie nationale d'accélération ou d'un PEPR exploratoire.

▪ **Concernant les Allocations Doctorales de Recherche (ADR)**

- Les ADR sont attribuées dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle ou un institut de la DRT.
- Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale de l'UGA.
- L'offre de thèse doit être largement publiée. Les recrutements des doctorants sont soumis à la validation des écoles doctorales. Il n'est pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
- Chaque directeur de thèse potentiel s'assure de respecter les règles en matière de taux d'encadrement en vigueur auprès de son École Doctorale de rattachement.

▪ **Concernant les post-doctorants**

- Les post-doctorants doivent justifier d'une expérience de recherche hors des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, soit pendant leur thèse, soit lors d'un travail post-doctoral.
- L'offre de poste est largement publiée.

■ **Soumission des projets**

Le dossier de soumission est rédigé en anglais. Il est composé des éléments suivants :

- Description scientifique du projet (maximum 20 pages au total, Calibri 11 pt, interligne simple) :
 - Contexte du projet (max. 6 pages) : questions ouvertes scientifiques, technologiques et méthodologiques, enjeux socio-économiques ou culturels, synthèse des résultats préliminaires déjà obtenus, synthèse des financements déjà obtenus ou demandés et en cours d'instruction,
 - Qualité du projet (max. 6 pages),
 - Impact du projet (max. 6 pages),
 - Implémentation du projet, incluant le justificatif du budget (max. 6 pages),
Pour chaque critère, la partie dédiée traitera de *chacun* des sous-critères,
- Le cas échéant, lettres signées d'engagement financier de partenaires hors UGA,
- Courrier du directeur de laboratoire du ou des porteur.s attestant avoir pris connaissance du projet,
- CV en anglais du porteur, des co-porteurs le cas échéant (max. 4 pages pour chacun d'entre eux),
- Résumé en français (1 page max.), résumé en anglais (1 page max.),
- Liste des personnels impliqués dans le projet.

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt des projets <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

Le calendrier est le suivant :

- Date de publication de l'appel : 3 janvier 2022.
- Ouverture du site de soumission : 1^{er} février 2022.
- Date limite de dépôt d'un résumé d'une page, par simple courriel à rv-idex@univ-grenoble-alpes.fr : 15 février 2022.
- Date limite de dépôt du projet complet : 1^{er} mars 2022 à 13h00.
- Audition des projets retenus pour l'audition : 7 et 8 juin 2022, à confirmer.
- Publication des résultats : mi-juillet 2022.